



Le dossier

Tous et toutes acteurs de la mobilité!

La Semaine de la mobilité aura lieu du 16 au 22 septembre. L'occasion de faire le tour des infos pratiques sur les mobilités alternatives.

6/9

Les troubles musculosquelettiques à leur plus haut niveau

3

Les inégalités sociales impactent l'espérance de vie

4

La santé des aides-ménagères n'a pas de prix!

10

De moins en moins de pompiers en Europe

11



Carte de chômage électronique: une option pour tous

Depuis ce 1^{er} septembre, la carte électronique C3.2 est accessible à tous les travailleurs en chômage temporaire.

Chaque travailleur mis en chômage temporaire doit être en possession d'une carte de contrôle numérotée. Depuis ce 1^{er} septembre 2023, tous les travailleurs mis en chômage temporaire peuvent opter pour l'utilisation de cette carte de contrôle électronique EC3.2. Plutôt que de délivrer des cartes de contrôle papier C3.2A, les employeurs ont également la possibilité de recourir à ce système électronique plus simple (plus de carnet de validation) et plus rapide.

Si c'est le cas, le travailleur doit donner son consentement. Celui-ci peut être transmis par le biais d'une convention collective, d'un règlement de travail, ou d'un accord.

Dans l'application «EC3.2»¹, le travailleur reprend, dans le calendrier en ligne, les jours durant lesquels il a été



L'application permet d'encoder les jours de chômage temporaire rapidement.

en chômage temporaire et les adresse sur base mensuelle directement à l'organisme de paiement. Il peut utiliser sa carte d'identité électronique (eID) ou l'application Itsme pour compléter, consulter, modifier et envoyer sa carte de contrôle.

1. Cette carte EC3.2. est disponible via l'App store/Google Play ou via le portail de la sécurité sociale.

Projet d'accord CP11.01-02

L'ACV-CSC Metea est parvenue, avec les autres interlocuteurs sociaux, à un projet d'accord 2023-2024 pour le secteur des fabrications métalliques. Plus de 110.000 ouvriers bénéficieront de meilleures conditions de travail et d'un meilleur salaire, entre autres, en matière de pouvoir d'achat (prime jusqu'à 750 euros en fonction du bénéfice d'exploitation, etc.), de mobilité (+12,5% d'intervention dans les transports publics et privés, etc.), de fin de carrière (reconduction jusqu'au 30 juin 2025 des régimes d'emplois de fin de carrière et de RCC) ou encore de congés carrière (3^e jour à partir de 60 ans). Le détail du projet de protocole d'accord est disponible sur https://bit.ly/PA_CP11101-02.



Offres d'emploi

- Les Œuvres sociales chrétiennes recrutent
 - un employé accueil général/réception/téléphonie. Date limite pour postuler: le 1^{er} octobre 2023.
 - un technicien d'entretien multifonctionnel. Date limite pour postuler: le 15 octobre 2023.
- La CSC bâtiment – industrie & énergie (CSCBIE) recrute un responsable syndical pour Bruxelles-Brabant flamand, à temps plein. Date limite pour postuler: le 18 septembre 2023.

www.lacsc.be/job

TIRAGE MOYEN

200.000 exemplaires

RÉDACTION

Chaussée de Haecht, 579
B-1030 Bruxelles (Belgique)
Tél: 02.244.32.86
E-mail: presse@acv-csc.be

ABONNEMENTS ET POSTE

Danny Assumani
danny.assumani@acv-csc.be

CHEFFE DU SERVICE PRESSE

Stéphanie Siegels
stephanie.siegels@acv-csc.be

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION

Marie-Marie van der Rest
marie-marie.vanderrest@acv-csc.be

RÉDACTION

David Morelli
dmorelli@acv-csc.be
Donatienne Coppieters
dcoppieters@acv-csc.be

MISE EN PAGE

Patricia Martin
patriciamartin@skynet.be
Marie-Hélène Toussaint
m-htoussaint@skynet.be

ÉDITEUR

Confédération des syndicats chrétiens (CSC)

IMPRIMERIE

Remy-Roto Beauraing



www.lacsc.be



www.facebook.com/lacsc



www.twitter.com/la_csc



www.instagram.com/lacsc



www.youtube.com/cscvideo



Inciter les autres à travailler plus longtemps, depuis sa chaise ergonomique

Les signaux d'alarme concernant le décrochage des travailleurs en raison de troubles musculosquelettiques (TMS), confirmés par une étude récente, ne sont guère abordés dans le débat sur l'allongement de la durée du travail. Pourtant, ce sont les travailleurs les moins impactés qui en parlent le plus.

| Maarten Hermans (adapt. D.Mo.) |

En avril, le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale et le Conseil économique et social de Flandre ont présenté les résultats d'une vaste étude sur la qualité de l'emploi en Belgique, basée sur près de trois décennies de données. Ces résultats ont pourtant reçu peu d'échos dans le débat public, alors qu'ils sont particulièrement pertinents pour les politiques d'emploi et de fin de carrière.

Il en ressort que les indicateurs liés au travail physique lourd et répétitif en Belgique sont actuellement à leur plus haut niveau depuis le début des enquêtes en 1995. Les travailleurs exposés en permanence à des facteurs de risque – soulever des charges lourdes, des personnes, effectuer des opérations, devoir travailler dans des postures fatigantes et non naturelles, etc. – développent des troubles musculosquelettiques. Ceux-ci sont, par exemple, des douleurs lombaires, des tendinites, ou encore de l'arthrose.

Ces facteurs de risque et leurs conséquences sont très répandus dans tous les secteurs. Depuis 2015, le secteur de la santé et du bien-être a détrôné celui de la construction pour occuper la première place, avec 41% des travailleurs qui déclarent avoir un travail physiquement lourd. Par ailleurs, 43% des travailleurs du commerce de gros et de détail déclarent exercer un travail physiquement pénible, les obligeant à travailler dans des positions inconfortables et à effectuer des mouvements répétitifs prolongés. Ce type de travail exige d'un tiers des travailleurs de ce secteur une charge de travail problématique.

72%

DES TRAVAILLEURS BELGES SE PLAIGNENT DE PROBLÈMES DE SANTÉ LIÉS AUX TMS.

Nombre record de plaintes en matière de santé

Désormais, un nombre record de 72% des travailleurs belges se plaignent de problèmes de santé liés aux TMS. Seuls 58% de ces travailleurs considèrent qu'ils pourront exercer leur emploi actuel ou un emploi similaire jusqu'à 60 ans – a fortiori jusqu'à 67 ans. La recherche confirme par ailleurs que lorsqu'un travailleur peut opter pour un travail physiquement plus léger, son risque de se retrouver en incapacité permanente pour cause de TMS diminue de moitié.

Si l'on continue d'exposer les travailleurs à un travail aussi propice aux pathologies, ils finiront par avoir le dos brisé et se retrouveront au chômage, dans une forme de pension, ou encore en maladie de longue durée. Sur les 500.000 malades de longue durée, un tiers ont décroché en raison de ces troubles musculosquelettiques.

De la chaise de bureau ergonomique

Le débat public et politique sur l'allongement de la durée du travail et le retour au travail aborde rarement l'énorme problème du travail qui rend malade. Le fait que les personnes qui ont le plus à dire sur l'allongement de la carrière professionnelle soient les moins touchées par le phénomène explique en partie cette situation. Les personnes les plus susceptibles de quitter le marché du travail en raison de TMS sont, par exemple, l'aide-ménagère qui nettoie les maisons des particuliers, ou l'accompagnatrice qui soulève les enfants en bas âge. Pendant ce temps, depuis leurs chaises de bureau ergonomiques, d'autres rédigent des rapports et des articles d'opi-





nion sur la façon dont ces travailleurs devraient rester plus longtemps sur le marché du travail...

Promesse d'une meilleure législation

Certains professeurs, tels que Stijn Baert, de l'université de Gand, par exemple, qui plaide constamment en faveur de mesures d'activation strictes, jouissent des meilleures perspectives en termes d'espérance de vie en bonne santé. Le risque de décès précoce s'est réduit de moitié dans ce groupe professionnel par rapport à la moyenne de la population active entre 2001 et 2017. En revanche, le personnel de nettoyage qui fait le ménage chez ce professeur, ou qui travaille en sous-traitance à l'université, a vu son risque augmenter de 25% (à lire en page suivante).

Ces années supplémentaires de vie en bonne santé et ces pensions très décentes leur sont bien sûr entièrement dues. Mais peut-être faudrait-il, en contrepartie, demander un peu plus d'introspection aux professeurs, aux parlementaires, aux chefs d'entreprise et à ceux qui interviennent le plus dans le débat sur la fin de carrière, alors qu'ils peuvent eux-mêmes travailler et vivre plus longtemps en bonne santé.

Dans le débat sur la fin de carrière, la CSC continue d'insister sur l'importance de s'attaquer en priorité au travail qui rend malade. Il est donc encourageant que le ministre du Travail, Pierre-Yves Dermagne, ait promis de déposer, à l'automne, une proposition visant à améliorer la législation relative à la prévention des TMS au travail. Affaire à suivre.

Les éboueurs meurent prématurément

Les personnes qui exercent une profession ne nécessitant aucune formation ou au maximum un diplôme de l'enseignement secondaire sont plus susceptibles de mourir prématurément que celles qui exercent un métier nécessitant un diplôme.

| Rédaction Visie (adapt. DMO) |

En 2021, l'espérance de vie moyenne en Belgique était de 81,7 ans. Or, c'est loin d'être le cas pour tout le monde. Plusieurs études montrent que les personnes issues de milieux aisés vivent plus longtemps que celles issues de milieux défavorisés. Les hommes aisés, par exemple, vivent près de dix ans de plus que les hommes défavorisés. Pour les femmes, la différence est d'environ huit ans.

Selon une étude de l'Observatoire belge des inégalités, il existe également une forte corrélation entre la profession et l'espérance de vie. Selon les chercheurs, les personnes qui exercent une profession qui nécessite un diplôme plus élevé sont beaucoup moins susceptibles de mourir prématurément. Pour les journalistes, par exemple, ce taux s'élève à 16,6%. Les professeurs remportent la palme: pour eux, la probabilité d'un décès prématuré est 46,1% moins élevée. Les éboueurs ne sont pas aussi bien lotis: ils ont 65,9% plus de chances de mourir prématurément. Les ouvriers du bâtiment, les téléphonistes, les pompiers et les aides-ménagères, entre autres, se situent également dans la zone dangereuse.

Le travail qui rend malade

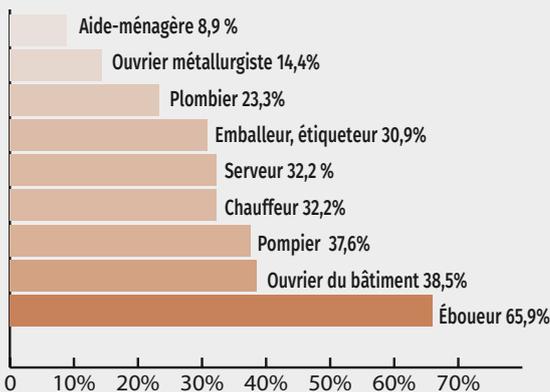
Selon les chercheurs, ce phénomène peut s'expliquer notamment par les conditions de travail difficiles auxquelles ils sont exposés quotidiennement. De plus, les personnes qui exercent des professions plus susceptibles de provoquer des décès prématurés estiment généralement qu'elles sont en moins bonne santé.



© Shutterstock

Maarten Hermans, expert bien-être au travail pour la CSC, le confirme: «Les professions qui présentent le plus de risques sont aussi celles que l'on cite le plus souvent lorsqu'il s'agit du travail qui rend malade. Les métiers pénibles, l'exposition à des substances nocives pour la santé, le stress et l'insécurité au travail, par exemple, réduisent le nombre moyen d'années de vie en bonne santé. Le travail qui rend malade va souvent de pair avec une rémunération plus faible, par exemple, ce qui a un impact majeur sur la position sociale et tout ce qui s'y rapporte».

Probabilité par profession de mourir avant l'espérance de vie moyenne



Source: Observatoire belge des inégalités



De nombreux produits de nettoyage sont dangereux pour la santé

Une étude commanditée par la CSC Alimentation et Services (A&S) montre que des produits de nettoyage courants contiennent des perturbateurs endocriniens et des substances allergènes. La CSC A&S demande au gouvernement d'interdire les produits dangereux pour la santé.

En 2018, deux chercheurs de la Vrije Universiteit Brussel (VUB) publiaient une étude¹ sur les risques en matière de santé dans le secteur du nettoyage. Ils y montrent que les femmes et les hommes qui y travaillent ont un taux de mortalité deux fois plus important. Les chercheurs pointent la responsabilité des substances présentes dans les produits de nettoyage dans le déclenchement de maladies comme les cancers. En 2022, une autre étude, de la KULeuven et de l'UAntwerpen, confirme la première: l'usage des produits de nettoyage mène à davantage de maladies, notamment respiratoires.

En janvier 2023, la CSC A&S a commandité une étude auprès de l'entreprise de biosécurité et d'hygiène Wakari. Celle-ci a étudié les substances présentes sur les étiquettes des produits de nettoyage les plus courants. «*Les résultats sont effrayants: de nombreux produits de nettoyage courants contiennent soit des perturbateurs endocriniens, soit des produits allergènes, soit les deux*», déclare Kris Vanautgaerden, secrétaire national de la CSC A&S. L'étude pointe du doigt des produits comme Ajax citron vert multi-surfaces,

Cerasol, Mr. Propre nettoyant multi-usages, Carolin au savon de Marseille, etc.

Produits dangereux

Existe-t-il des produits de nettoyage sains? Dans certains cas, il est possible d'utiliser des produits naturels, comme le vinaigre ou le bicarbonate de soude. «*Mais, à l'heure actuelle, des produits de nettoyage chimiques garantis sans danger, cela n'existe tout simplement pas*, poursuit Kris Vanautgaerden. *Seuls des produits moins ou peu dangereux. De plus, la plupart du temps, seul le fabricant est au courant de la composition des produits*».



**IL FAUT OBLIGER
L'INDUSTRIE CHIMIQUE
À DÉVELOPPER
DES PRODUITS SAINS.**

Les perturbateurs endocriniens, ces substances chimiques qui influencent nos hormones (à lire dans *L'Info* n°7), inquiètent particulièrement le syndicat. Ils augmentent les risques de cancers, d'obésité et de diabète, et peuvent avoir un effet négatif sur le stress, le développement des jeunes et la maternité. «*Les particuliers comme les professionnels devraient pouvoir nettoyer sans s'abîmer la santé. La CSC A&S demande que le gouvernement prenne les choses en main. Cela passe notamment par imposer la communication des perturbateurs endocriniens sur les étiquettes. Il faut aussi accélérer le travail en cours au niveau européen et aller vers une interdiction des produits dangereux, afin d'obliger l'industrie chimique à développer des produits sains*», conclut Kris Vanautgaerden.

1. Van den Borre et Deboosere (2017): *Health risks in the cleaning industry: a Belgian census linked mortality study (1991-2011)*.

Les travailleurs et travailleuses du nettoyage sont exposés à des produits néfastes pour leur santé.





Tous et toutes acteurs de la mobilité!



À l'occasion de la Semaine européenne de la mobilité, du 16 au 22 septembre, **L'Info** propose, comme tous les ans, des infos utiles et pratiques sur les mobilités alternatives à l'attention des acteurs et actrices de la mobilité: vous. | Dossier réalisé en collaboration avec la cellule Mobilité CSC |



«La mobilité, c'est le temps que l'on passe pour se déplacer vers son ou ses lieux de travail. Donc, elle fait partie des conditions de travail». Le témoignage de Patricia, déléguée CSC titres-services, en dernière page de ce dossier, témoigne du fait que la qualité de l'emploi – et l'accès à l'emploi –

est indissociable des contraintes de déplacement. Vu son impact sur la santé, l'environnement, le revenu, la cohésion sociale et la qualité de vie, la mobilité est donc l'une des priorités de la CSC. Cette priorité se décline, entre autres, à travers la Ligne de force «Développer la mobilité durable» définie

lors du congrès de la CSC wallonne en 2022. Tous et toutes, nous pouvons être acteur ou actrice de la mobilité afin de la rendre plus efficace, plus respectueuse du cadre de vie, et qu'elle s'inscrive dans le développement durable.

Cyclostrades: autoroutes à deux roues

La Wallonie a inauguré son premier tronçon d'autoroute à vélos.

| Danièle Ernotte |

Pour atteindre l'objectif de réduction de 55% d'émissions de gaz à effet de serre, la Wallonie entend augmenter la part modale du vélo. Celle-ci doit passer de 1% à 5% d'ici 2030. Mais pour convaincre les Wallons d'enfourcher leur vélo, il faut des infrastructures et des aménagements qui garantissent leur sécurité. C'est le but du plan d'action

«Wallonie cyclable», aussi dénommé «WaCy 2030», dont une des mesures phares est l'aménagement de cyclostrades.

Corridor vélo

De quoi s'agit-il? Une cyclostrade, c'est un corridor vélo, sur un itinéraire le plus plat possible, connecté aux liaisons cyclables locales. Avec deux mètres de large par sens de circulation, les cyclostrades sont conçues pour permettre de rouler



à deux de front et dépasser facilement. Une vitesse moyenne de 25km/h doit être garantie sur l'itinéraire. De la sorte, le vélo sera en mesure de concurrencer la voiture pour les déplacements de proximité (vers les écoles, par exemple), les navettes domicile-travail, ou encore pour la livraison de marchandises (en vélo cargo).

Bruxelles et la Flandre disposent déjà d'un réseau d'environ 2.700 km de ces voies cyclables rapides. La Wallonie, quant à elle, vient d'inaugurer son premier petit tronçon à La Hulpe, situé le long de la Nationale 275, à proximité du château Solvay.

Le tronçon concerné s'étire jusqu'à la limite de la Flandre, où les travaux sont en cours pour prolonger le cheminement jusqu'à la capitale. Concrètement, il s'agit d'une piste cyclable bidirectionnelle de trois mètres de large, séparée des voies de circulation des voitures par une haie et des clôtures de bois.

Cette cyclostrade va, à court terme, être prolongée jusqu'au carrefour des Trois Colonnes, à la Hulpe. Ensuite, une étude de tracé va être lancée vers la gare d'Ottignies.

Des projets à l'étude

Ce petit premier «chaînon manquant» n'est que le début d'un

Les cyclostrades sont prévues pour rouler vite et dépasser facilement



vaste réseau de cyclostrades en Wallonie: entre Louvain-la-Neuve et Namur, entre l'aéroport de Liège et Seraing, ou encore entre Mons, Binche, Charleroi, etc.

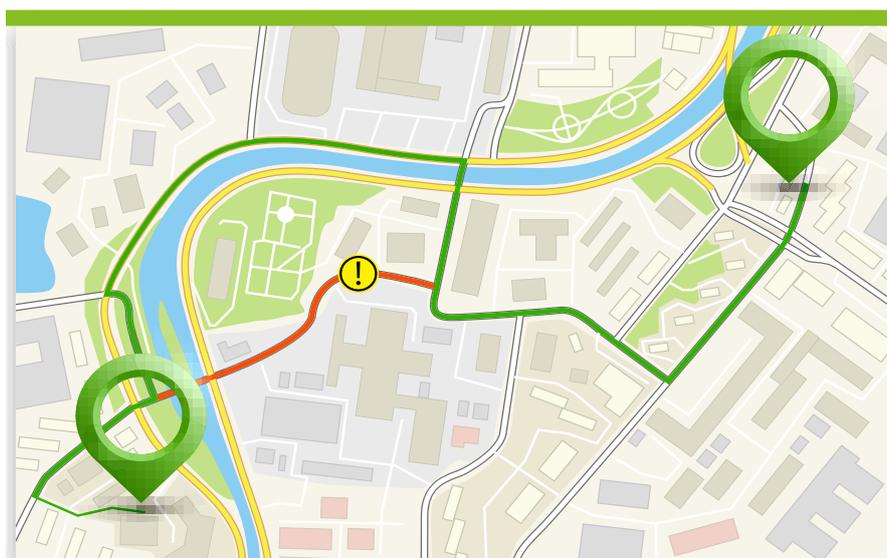
Certes, entre la programmation et la réalisation, il faudra du temps pour les études techniques, les permis

d'urbanisme, les marchés publics, l'exécution des chantiers, etc. Mais le maillage cycliste de la Wallonie est bel et bien lancé.

Bonus



Dans l'app de L'Info
Découvrir les projets
en Wallonie.



© Shutterstock

Le trajet le plus sûr? Celui qui évite les accidents du travail!

Un travailleur peut-il emprunter un itinéraire plus sûr mais plus long pour effectuer ses déplacements domicile-lieu de travail?

| Piet Van den Bergh |

Dans un premier temps, la réponse dépend de la convention collective de travail (CCT), souvent sectorielle, qui traite de ce sujet. Il arrive parfois que ces CCT prennent comme base de départ un planificateur d'itinéraire ou la distance la plus courte, par exemple. Dans la plupart des cas, la manière de calculer cette distance n'est pas spécifiée. Il revient alors à l'employeur d'éviter les accidents du travail, et surtout, de prévenir qu'ils se reproduisent. Il en va de même dans d'autres situations.

Étant donné qu'un accident sur le chemin du travail est considéré comme un accident du travail, cette

obligation vaut également pour les déplacements domicile-lieu de travail effectués à vélo. Au départ, c'est le travailleur lui-même qui organise ses déplacements domicile-lieu de travail. Si l'employeur imposait à ses travailleurs des itinéraires dangereux pour leurs déplacements domicile-lieu de travail, il enfreindrait ses obligations patronales. Une telle attitude est en porte-à-faux avec le Code sur le Bien-être au travail. Un employeur ne peut par conséquent pas refuser de payer un défraiement pour un itinéraire plus sûr. En effet, le trajet le plus sûr est celui qui évitera les accidents du travail.

Pendant vos déplacements domicile-lieu de travail, vous pouvez également faire un détour pour déposer ou aller chercher vos enfants à l'école, ou pour faire des courses. L'employeur n'est toutefois pas tenu d'indemniser les kilomètres parcourus pour ce détour.



De nouveaux parkings de covoiturage en Wallonie

Pour encourager la pratique du covoiturage, de nouveaux parkings dédiés vont voir le jour en Wallonie au cours des trois prochaines années.

© Shutterstock



De nouveaux parkings encouragent le covoiturage entre collègues.

1,8

PERSONNE/VÉHICULE.

C'EST LA CHARGE MOYENNE À ATTEINDRE POUR 2030.

met aux covoitureurs inscrits (sur base du règlement de covoiturage et moyennant une déclaration sur l'honneur) de bénéficier d'une exonération totale (ou presque) de l'intervention patronale liée aux frais de déplacements domicile-travail. Il n'est pas nécessaire de covoiturer toute l'année pour profiter des avantages. L'exemption d'impôts sera calculée sur base de la période pendant laquelle vous avez effec-

tivement covoituré. Par ailleurs, il est permis de faire un petit détour pour prendre un ou une partenaire de covoiturage. Ce trajet supplémentaire est considéré par l'assurance comme un déplacement domicile-travail (comme détaillé dans l'article précédent).

Places à venir

L'ambition du gouvernement wallon est d'encourager le covoiturage pour atteindre une charge moyenne de 1,8 personne par véhicule à l'horizon 2030, contre 1,3 en 2017. De nouveaux parkings de covoiturage sont prévus: en 2023, 150 places seront ajoutées à Habay (E411 – sortie 29). En 2024, 200 places seront créées à Arlon (E411

IL N'EST PAS NÉCESSAIRE DE COVOITURER TOUTE L'ANNÉE POUR PROFITER DES AVANTAGES.

– sortie 31), 100 places à Courcelles (E420 – sortie 22) et 43 places à Soumagne (E40 – sortie 37).

Retrouvez toutes les infos dans la brochure «Le covoiturage»: www.lacsc.be/la-csc/publications/brochures/mobilite



Bonus



Dans l'app de L'Info Les parkings prévus pour 2025 et 2026.





Le coût financier des transports en commun est un aspect important

© Véronique Thirifays



Patricia Pouliart, déléguée syndicale CSC, travaille depuis bientôt vingt ans à l'Agence locale pour l'emploi, section titres-services, à Mons. Elle témoigne sur la question de la mobilité dans son entreprise qui compte une septantaine d'aides-ménagères.

Propos recueillis par Véronique Thirifays

La mobilité pose-t-elle un problème auprès des travailleuses?

Oui et non! Oui pour celles qui doivent prestre dans les communes loin du centre de Mons et qui sont moins bien desservies par les transports en commun. Dans ce cas, un autre mode de déplacement, souvent la voiture, est nécessaire. Mais non pour les 60% des travailleuses qui se déplacent en bus pour rejoindre les différents domiciles des utilisateurs à l'intérieur du grand Mons et des 19 anciennes communes. Celles-ci sont desservies par 23 lignes régulières, avec une fréquence moyenne de quinze minutes, ce qui est très confortable. Durant les congés scolaires, la fréquence reste égale.

Utiliser les transports en commun est-il avantageux?

Au-delà de l'offre de transport, le coût financier est un aspect important. Notre employeur intervient pour 100% des frais de transport en commun (la commission paritaire prévoit le taux à 90% à partir de 5 km). C'est la même intervention patronale lorsque nous nous déplaçons, toujours en bus, auprès de plusieurs clients durant la journée ou la semaine.

Un plus: en se déplaçant en bus, on voit des gens, on peut parler avec eux, faire connaissance. Il y a un gros travail d'information à faire auprès des collègues car souvent, je constate que certaines ne sont pas au courant...

Il y a-t-il des choses à améliorer?

Oui, entre autres la sécurité. Pour des femmes, ce n'est pas toujours rassurant d'attendre le bus à un arrêt lorsqu'il fait sombre. Dans certains lieux, comme le quartier de la gare, des agressions ont lieu très fréquemment.

Et le covoiturage?

Lorsque nous allons en formation, nous covoiturons souvent. Il serait donc possible de l'organiser entre celles qui habitent la même commune, ou de se donner rendez-vous à un endroit pour se diriger vers des destinations proches. Une des difficultés, c'est notamment de savoir que faire lorsque la conductrice tombe malade. Mais c'est à réfléchir.



Vélotafer

Ne dites plus «je me rends au travail à vélo», mais plutôt «je vélotafe»! Le mot vélotafer s'est en effet imposé en tête du hit-parade des mots les plus marquants de l'année 2022 (concours organisé par le journal Le Soir et la RTBF). Un très bon révélateur de tendances!



Une indemnité pour tous

Depuis le 1^{er} mai 2023, tous les secteurs et entreprises où aucune CCT ne prévoyait le paiement d'une indemnité vélo doivent appliquer la CCT 164 concernant l'intervention de l'employeur pour les déplacements effectués à vélo par le travailleur entre son domicile et son lieu de travail.



© Jean-Luc Flenal / Belpress.com



TITRES-SERVICES

La santé des aides-ménagères n'a pas de prix!

Le travail d'aide-ménagère doit être considéré comme un métier à risques. C'est le message qu'une délégation de travailleuses du secteur a passé au ministre fédéral de la Santé, qui semble l'avoir entendu. | D.Mo. |

Le 29 août dernier, une centaine d'aides-ménagères, en front commun CSC-FGTB, se sont donné rendez-vous devant le cabinet du ministre fédéral de la Santé, Frank Vandenbroucke. Une délégation a rencontré le ministre pour lui demander de garantir des emplois sûrs, de qualité, et la reconnaissance du métier d'aide-ménagère comme métier à risques. Une reconnaissance qui leur permettrait de bénéficier de meilleures allocations et divers remboursements pour les frais encourus.

Pour la CSC Alimentation & Services (A&S), il est impératif que les maladies qui découlent clairement de l'exercice de cette fonction soient reconnues comme maladies professionnelles. En effet, les aides-ménagères souffrent d'affections cutanées, ou encore de problèmes pulmonaires (à lire également en page 5). Des études

révèlent qu'elles sont 35 fois plus susceptibles de souffrir de troubles musculosquelettiques¹.

De plus, elles ont plus de 2,5 fois plus de risques que les travailleurs d'autres secteurs de connaître une incapacité de travail de longue durée durant leurs cinq premières années².

Améliorer les conditions de travail

Il s'agissait de la cinquième visite ministérielle organisée dans le cadre de la campagne «*Ma santé n'a pas de prix!*». Celle-ci a été lancée suite aux visites effectuées en 2022 par l'Inspection contrôle emploi bien-être, auprès de 175 entreprises du secteur des titres-services: 159 d'entre elles étaient en infraction. Les conclusions de ces visites confirment ce que les syndicats dénoncent depuis des années: les employeurs négligent gravement la santé des travailleurs et des travailleuses du secteur.

La délégation est ressortie très satisfaite de cette visite au cabinet du ministre Vandenbroucke. «*Le ministre s'est félicité de nos*



Le 29 août, une délégation a rencontré Frank Vandenbroucke.

actions, ont exprimé les représentants de la délégation à l'issue de la rencontre. *Pour lui, il est clair que quelque chose doit changer dans ce secteur. La conversation a également évoqué l'introduction de la cotisation de responsabilisation, qui doit être payée par les entreprises qui emploient de nombreux travailleurs malades de longue durée*». Cette contribution, perçue pour la première fois au cours du dernier trimestre, a dû être payée par 43 entreprises de titres-services. Au total, ce sont entre 1,4 et 1,8 million d'euros qui pourraient devoir être payés en un an. Pour la délégation, «*cet argent devrait être utilisé pour améliorer les conditions de travail dans le secteur*».

Le ministre a demandé aux délégations de continuer à travailler sur ce sujet, et souhaite recevoir à nouveau les représentants syndicaux dans deux mois environ.

Des chèques-repas pour les intérimaires aussi

En janvier, les délégués du nettoyage de Group-F Aéroport Zaventem avaient obtenu le passage des chèques-repas de cinq à sept euros pour les personnes en CDI. Fin août, ils ont négocié et obtenu que tous les travailleurs et intérimaires aient droit à ces chèques-repas après un certain temps dans l'entreprise. Une belle victoire syndicale pour commencer la nouvelle année sociale.



Bonus



Dans l'app de L'Info
Retrouvez l'action
en images.



Europe

Réduction du nombre de pompiers, malgré la crise climatique

Malgré l'augmentation des risques d'incendie, le nombre de pompiers a été réduit dans dix États membres de l'Union européenne, dont la Belgique. | D.Mo. |

«Le mois de juillet ayant été le plus chaud jamais enregistré au niveau mondial, et les incendies de forêt et les inondations ayant touché de nombreux États membres, les dangers et la charge de travail des pompiers et des autres travailleurs des services d'urgence ont augmenté», constate Jan Willem Goudriaan, secrétaire général de la FSESP¹, qui représente les



TOUS LES PAYS DEVRAIENT INVESTIR DANS LEURS SERVICES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES.

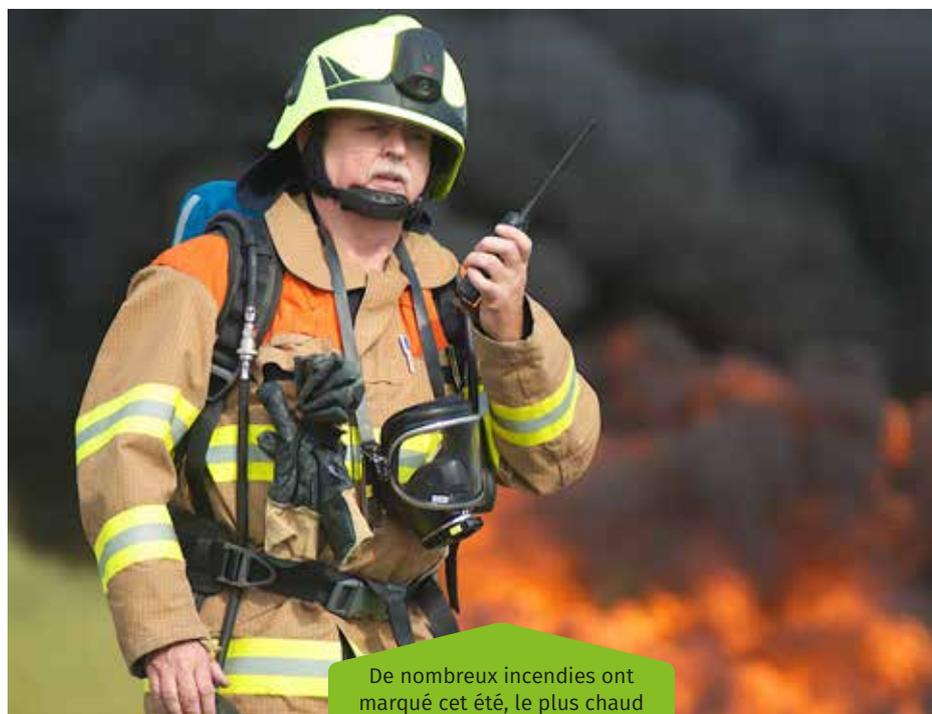
pompiers et d'autres travailleurs des services publics au sein de la Confédération européenne des syndicats (CES).

Dans un contexte d'augmentation du risque d'incendies causés par le changement climatique, il semble pertinent de maintenir, voire de développer, des services de pompiers disposant du personnel et des ressources nécessaires pour effectuer leur travail de sauvetage. Pourtant, le nombre de pompiers a été réduit dans dix États membres de l'Union européenne, selon une analyse des nouvelles données d'Eurostat par la CES.

Entre 2021 et 2022, c'est la France qui a perdu le plus grand nombre de pompiers (-5.446), suivie par la Roumanie (-4.250) et le Portugal

(-2.907). Les réductions les plus importantes en pourcentage sur la même période concernent la Slovaquie (-30%), la Bulgarie (-22%), le Portugal (-21%)... et la Belgique. Entre 2021 et 2022, notre pays est en effet passé de 9.594 à 7.807 pompiers, soit une baisse de 19% des effectifs. Plus globalement, l'Union européenne a perdu, durant cette période, quelques 5.300 combattants du feu, soit 1,5% de ses effec-

sur eux.» Or, les syndicats craignent que d'autres réductions soient effectuées si l'UE réintroduit des règles d'austérité en janvier. «Cela signifierait que la majorité des États membres devraient procéder à des réductions au moment même où l'UE leur demande d'augmenter les investissements dans la lutte contre le changement climatique», ajoute la secrétaire générale. Nous demandons à la Commission euro-



De nombreux incendies ont marqué cet été, le plus chaud jamais enregistré.

tifs. Elle compte aujourd'hui un peu moins de 360.000 pompiers.

Au feu l'austérité!

Ces réductions auront affecté la capacité de l'Europe à faire face aux incendies de cet été, le plus chaud jamais enregistré. Pour Esther Lynch, secrétaire générale de la CES, «tous les pays devraient investir dans leurs services de lutte contre les incendies, et dans d'autres services publics, afin de faire face à la charge accrue que le changement climatique fera peser

peenne de mettre fin à l'austérité 2.0, et de construire une économie qui fonctionne pour les gens et la planète.»

L'année prochaine, pour respecter les nouvelles règles, les pays seront obligés de réduire leurs budgets nationaux. Selon une étude précédente menée par la CES, cette somme d'argent permettrait de payer plus d'un million de travailleurs du secteur public, selon une étude précédente de la CES.

1. Fédération syndicale européenne des services publics, NB.

Gare du Midi: des moyens collectifs et du courage politique



Arriver à Bruxelles par la Gare du Midi peut générer un malaise pour les voyageurs. La gare offre un concentré des défis auxquels est confrontée une grande ville comme Bruxelles: migration, sans-abrisme, usage de drogue, criminalité. En effet, la capitale est une porte d'entrée pour les migrants, mais la politique fédérale de l'accueil est insuffisante et jette une population à la rue. Elle va y rejoindre les victimes de la crise du logement et finit par «habiter» la gare. Pour survivre, ce sont alors les petits trafics, ou le travail au noir – faisant pression sur les conditions de travail des autres ouvriers. Ces situations précaires créent souvent un terrain fertile pour l'usage de la drogue, seule possibilité d'échapper quelques instants aux rêves brisés et aux perspectives bouchées.

L'insécurité générée par cette situation ne peut être dissipée durablement par une opération «coup-de-poing» de la police. Celle-ci est elle-même en souffrance par manque de personnel, et ne peut agir que sur les symptômes de telles situations. Les solutions répressives – comme

l'interdiction des tentes de sans-abri – n'en sont pas pour les personnes concernées, et ne font que déplacer le problème. Retirer une tente n'a jamais créé un logement.

Les services sociaux, d'accompagnement des migrants ou d'usagers de drogues, offriraient déjà de meilleures perspectives. Mais ils sont également incapables de faire face à l'ampleur de la tâche avec les moyens d'aujourd'hui. Une approche plus humaine de la situation des personnes «qui gênent» à la gare est la seule solution de long terme: accompagnement, logement, accueil, régularisation administrative... La nomination annoncée d'un coordinateur améliorera peut-être un peu la situation.

Cependant, les réponses concrètes demandent des moyens collectifs – via une fiscalité solidaire – et du courage politique. Celui de ne pas aveugler son électorat avec des solutions simplistes, mais de se donner une chance de construire un monde meilleur, pour les voyageurs de la gare comme ses habitants et ceux du quartier.

